



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : M. Jacques Ladouceur, président. Mmes, MM. les membres de la Table

DATE : 23 mars 2021

OBJET : Révision du PMAD | Lettre ouverte concernant le PMAD et suivi du dossier.

POUR INFORMATION

1. OBJECTIFS

Faire le suivi du dossier et déposer pour information une lettre ouverte à faire paraître dans les médias au courant des prochaines semaines, en même temps que la diffusion publique de l'énoncé de position de la Couronne-Sud.

2. DERNIERS DÉVELOPPEMENTS

À la séance de février 2021, le Conseil de la Table entérinait le document d'énoncé de position de la Couronne-Sud en prévision des travaux éventuels de révision du PMAD, tout en autorisant sa diffusion à l'externe seulement après avoir terminé une série de rencontres avec chacun des conseils de MRC. Le tableau suivant illustre le suivi des travaux et des prochaines étapes:

Actions	Niveau d'avancement
1. Présentation de l'énoncé de position et adoption sous réserve de quelques modifications.	Réalisé
2. Transmettre le document à chacune des 40 municipalités faisant partie de la Couronne-Sud.	Réalisé
3. Réaliser une tournée virtuelle du Président auprès de chaque Conseil de MRC afin de présenter et de renforcer l'adhésion des membres au positionnement stratégique.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Roussillon ✓ Marguerite-D'Youville ✓ Vallée-du-Richelieu ✓ Beauharnois-Salaberry 25 mars : Vaudreuil-Soulanges
4. Dernière révision, modifications et ajustements à apporter à l'énoncé de position en suivi de la tournée des MRC.	Semaine du 29 mars
5. Transmettre le document à l'administration de la CMM et aux responsables de cabinet des 4 autres secteurs.	Semaine du 29 mars
6. Transmettre le document à la Présidente de la CMM et à l'ensemble des 82 municipalités	Semaine du 29 mars
7. Transmettre pour information le document à la Ministre responsable des affaires municipales, à la Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, aux député(e)s de la Couronne-Sud, ainsi qu'à la FQM et l'UMQ.	Semaine du 29 mars
8. Transmettre la lettre ouverte aux médias pour diffusion dans les pages opinion. Diffusion du document sur le site web de la Table	Semaine du 29 mars

3. AJUSTEMENTS À INTÉGRER EN SUIVI DE LA TOURNÉE

Quelques modifications mineures pourront être apportées en suivi de certains commentaires formulés à l'occasion de la tournée des MRC. Les sections à retravailler seraient les suivantes :

- La recommandation 17, considérant que des schémas d'aménagement de MRC en vigueur ont déjà des aires d'expansion urbaine dûment identifiées, non reconnues dans le PMAD de la CMM. La recommandation 17 se lit présentement comme suit:

Que le plan métropolitain puisse prioriser, dans certains cas particuliers, l'agrandissement du périmètre métropolitain (ex. : soutien au développement économique et logistique, expansion des aires TOD, etc.). À cette fin, des aires d'expansion futures devraient être identifiées aux schémas d'aménagement et de développement des MRC.

- Page 7, 2^e paragraphe. Le passage concernant le programme de la Trame verte & bleu. Laisse tel quel, le passage peut laisser sous-entendre que les MRC devraient être incluses dans le processus de travail des municipalités, alors que le message vise simplement à demander que les MRC soient informées à l'avance des projets qui seront mis en œuvre dans le cadre du Programme. C'est essentiellement un enjeu de communication qui pourrait être facilement réglé par la CMM. Le libellé en question se lit présentement comme suit :

On ne peut passer sous silence les interventions directes auprès des municipalités sans que la MRC concernée soit incluse dans le processus, notamment dans l'application des programmes de financement, tels les projets de conception des aires TOD ou les projets de la trame verte et bleue.

- Page 24, 6^e paragraphe. Le passage mentionnant la « qualité des cultures » pourrait prêter flanc à des critiques une fois la diffusion publique du document. Le libellé en question se lit présentement comme suit :

Suivant une évaluation de l'impact des mesures retenues à ce jour, la Couronne-Sud soutient que des mesures révisées pourraient être insérées au PMAD à titre de critère afin de diriger la prise de décision métropolitaine. Ces mesures pourraient également prioriser la qualité des cultures au-delà de la remise en culture des friches et aux pratiques agroenvironnementales en considérant les orientations régionales incluses aux PDZA. Il importe, pour la Couronne-Sud, de revenir à l'attente gouvernementale et de s'en tenir à la mise en la valeur des activités agricoles.

- Ajouter un commentaire indiquant qu'il serait opportun que le gouvernement mette à jour la *Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles*. Cette dernière peut poser des enjeux, notamment pour la diversification des activités agrotouristiques dans la zone agricole protégée.

4. PIÈCE JOINTE

- Lettre ouverte concernant la révision du PMAD (1 page)

Révision du PMAD : il était temps !

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) fêtera l'an prochain son 10^e anniversaire. Le hic, c'est qu'il avait été conçu pour une durée de cinq ans, et que son adoption était assortie d'une promesse ferme faite aux 82 municipalités concernées qu'il serait révisé à cette échéance. Il devient donc urgent de revoir cet instrument de planification essentiel pour le Grand Montréal.

Nous avons besoin d'un document vivant, qui s'adapte à l'évolution des différents milieux de vie. Malheureusement, alors que le territoire a subi de grandes transformations, notamment avec l'arrivée du REM, nous devons pour l'instant nous contenter d'un cadre statique, qui fait du surplace et agit, selon les enjeux, comme un frein à notre épanouissement collectif. Depuis son entrée en vigueur en 2012, le PMAD n'a en effet fait l'objet d'aucune modification provenant des membres de la CMM, une situation qui entraîne son lot d'effets pervers.

Heureusement, cette révision tant attendue serait enfin à nos portes, et ce sera l'occasion pour les municipalités de collaborer à la réalisation de la prochaine mouture, dans un esprit de coconstruction. Afin de contribuer au succès de la démarche, la Couronne-Sud propose que certains points servent de base à la réflexion.

Tout d'abord, la CMM doit mettre en place une approche qui favorise la discussion et une vraie collaboration. Les mécanismes actuels ne sont pas propices à la révision du PMAD, qui commande une participation active des cinq secteurs de la région, et cela suppose une réelle volonté d'entreprendre un dialogue et d'avoir des échanges constructifs pour réfléchir ensemble à la planification du territoire. Il nous apparaît primordial que le PMAD soit d'abord et avant tout un document conçu *par* et *pour* ses composantes.

Ensuite, et conséquemment, nous proposons que le prochain PMAD soit fondé sur le principe fondamental du respect des échelles de planification qui reposent sur les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines. Autrement dit, à partir du moment où nous inscrivons un objectif dans un document ayant une portée métropolitaine, comme le PMAD, il n'appartient pas à la CMM de déterminer précisément comment chaque municipalité ou MRC devra l'atteindre. C'est à elles de déterminer les moyens à mettre en œuvre localement.

Certains objectifs du PMAD s'accompagnent de cibles chiffrées. Augmenter à 30 % la part modale du transport collectif en période de pointe d'ici 2021 et à 35 % d'ici 2031, augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées d'ici 2031, ou encore protéger 17 % du territoire. Statistiques à l'appui, la CMM publie périodiquement un rapport qui fait état de l'atteinte ou non de ces cibles. Mais le problème se situe ailleurs car, à ce jour, personne n'a vérifié si l'ensemble de ces cibles étaient atteignables ni même conciliables les unes avec les autres! En ne faisant pas cet exercice d'évaluation, nous manquerons tout simplement de cohérence dans la planification des interventions, et c'est toute la région qui en payera le prix.

Quelle est notre vision d'avenir?

Le PMAD a entraîné des effets majeurs dans le Grand Montréal depuis son adoption en 2011. Densité résidentielle, mise en valeur et protection des milieux naturels, transport collectif structurant, etc. Les acteurs municipaux ont su évoluer, s'adapter et innover. Il faut poursuivre sur cette lancée et la Couronne-Sud souhaite participer pleinement à l'aventure, en proposant de débiter les travaux par la mise à jour de l'énoncé de vision sur lequel repose le PMAD.

Jacques Ladouceur

Président de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud
Préfet de la MRC de Rouville
Maire de Richelieu